

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1170

16 juin 2006

SOMMAIRE

Agua S.A., Luxembourg	56128	Formica Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	56130
AL Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56131	Formica Luxembourg Subholding I, S.à r.l., Luxembourg	56130
AL Investments, Sicav, Luxembourg	56136	Formica Luxembourg Subholding II, S.à r.l., Luxembourg	56131
Ameras S.A., Luxembourg	56126	GREI - General Real Estate Investments S.A., Luxembourg	56157
Asset Backed Europe S.A., Luxembourg	56153	Helio Finance S.A.H., Luxembourg	56146
Barclays Euro Funds, Sicav, Luxembourg	56149	Holding Financière MK S.A., Luxembourg	56146
BC Hôtels (Lux), S.à r.l., Luxembourg	56158	IARCTC, International Association of Registered Certified Tomatis Consultants, A.s.b.l.	56133
BCP Global Sicav, Luxembourg	56153	Immobilière Felgen S.A., Munsbach	56132
Benelinvest S.A., Luxembourg	56130	Innotecnis Europe S.A., Luxembourg	56120
Cadh Participations S.A., Luxembourg	56136	Innotecnis Europe S.A., Luxembourg	56120
Callander Managers S.A., Luxembourg	56131	Innotecnis Europe S.A., Luxembourg	56120
Callander Managers S.A., Luxembourg	56147	IXIS Luxembourg Investissements S.A., Luxembourg	56126
Carrifin S.A., Luxembourg	56149	Jarim Luxembourg S.A., Luxembourg	56129
Concept Immobilière S.A., Luxembourg	56119	Juranmax S.A., Luxembourg	56130
Concept Immobilière S.A., Luxembourg	56119	Juranmax S.A., Luxembourg	56139
DA DV Family Holding, S.à r.l., Luxembourg	56126	L.F.B. A.G., Schengen	56148
Dexia Luxpart, Sicav, Luxembourg	56126	Larchamp S.A., Luxembourg	56117
DIDITA, Dimension Data Luxembourg S.A., Luxembourg	56129	Makvalor S.A., Luxembourg	56117
Discovery S.A.H., Luxembourg	56139	Manchester S.A., Luxembourg	56146
DJE Investment S.A., Luxembourg-Strassen	56157	Marbahia Holding S.A., Luxembourg	56134
DJE Investment S.A., Luxembourg-Strassen	56156	Marbahia Holding S.A., Luxembourg	56136
E-WB Group, East-West Bridge Group S.A., Luxembourg	56136	Maritime Européenne S.A., Luxembourg	56146
Eikon Invest III Holding S.A., Luxembourg	56115	Monic S.A.H., Luxembourg	56147
Eikon Invest III Holding S.A., Luxembourg	56115	Multipoints Investments S.A., Luxembourg	56125
Eikon Invest VI Holding S.A., Luxembourg	56116	Navarin S.A.H., Luxembourg	56147
Eikon Invest VI Holding S.A., Luxembourg	56116	Nilo Investment S.A., Luxembourg	56117
Entreprise Valvasori S.A., Dudelange	56116	Orco Aparthotel S.A., Luxembourg	56148
Entreprise Valvasori S.A., Dudelange	56116	Orco Hotel Collection S.A., Luxembourg	56149
Estalex Real Estate S.A., Luxembourg	56119	Procalux Holding S.A., Luxembourg	56149
Etoile d'Or S.A., Luxembourg	56129	Promergy S.A.H., Luxembourg	56145
Etoile d'Or S.A., Luxembourg	56133	Reacomex S.A., Luxembourg	56114
Etoile d'Or S.A., Luxembourg	56133	Rocali, S.à r.l., Luxembourg	56115
Euroness S.A., Luxembourg	56118	Rocali, S.à r.l., Luxembourg	56115
Euroness S.A., Luxembourg	56119	S.H.I., Société Hôtelière d'Investissements S.A.,	
Fenton, S.à r.l., Luxembourg	56148		
Financière du Cazeau Holding S.A., Luxembourg	56139		
Fincuber S.A., Luxembourg	56139		

Bertrange	56150	Tivoli International Holding S.A., Luxembourg ...	56119
SCS SAAR.ConsultancyServices GmbH Niederlassung Luxemburg, Bertrange	56117	Torm S.A.H., Luxembourg	56153
Schmitt-Security, S.à r.l., Wasserbillig	56137	Tourimonta Holding S.A., Luxembourg	56148
Seriphos Holding S.A., Luxembourg	56131	Tradep S.A., Luxembourg	56153
Smat's S.A., Luxembourg	56120	UBM International Holdings, S.à r.l., Luxembourg	56127
Sofra S.A., Luxembourg	56146	UBM International Holdings, S.à r.l., Luxembourg	56128
Solid Grund A.G., Schengen	56147	Unsworth & Associates, S.à r.l., Luxembourg ...	56136
Store Wampach Wasserbillig, S.à r.l., Wasserbillig	56125	Varia, S.à r.l., Luxembourg	56156
Sujedo S.A.H., Luxembourg	56152	Vialactea, S.à r.l., Luxembourg	56115
Synthesis Fund Advisors S.A., Luxembourg	56138	WP Luxco III, S.à r.l., Luxembourg	56154
Tishman Speyer Rentiers Holdings II, S.à r.l., Senningerberg	56140	WP Luxco III, S.à r.l., Luxembourg	56156
		Yansenne et Fils, S.à r.l., Lipperscheid	56116

REACOMEX, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 47.825.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 février 2006

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte les démissions de COFINPAR de son poste d'Administrateur et Président et de COFACE de son poste d'Administrateur, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre des Administrateurs et de le porter de 3 à 4.

Septième résolution

L'Assemblée pourvoit au siège nouvellement créé et au remplacement des deux Administrateurs démissionnaires en élisant:

- Yves Blaclard, domicilié 36, rue Erlanger, F-75016 Paris,
- Antoine Dargnies, domicilié 15bis, avenue du Général Mangin, F-78000 Versailles,
- Philippe Odin, domicilié 17, avenue Faidherbe, F-92600 Asnières.

Leur mandat prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale et viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

L'Assemblée modifie le terme du mandat de Monsieur Charles Besnehard, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, qui viendra à expiration, comme pour les autres Administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

Huitième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG AUDIT,
31, allée Scheffer,
L-2520 Luxembourg,

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2006.

Pour la Société

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait du procès-verbal du 26^{ème} Conseil d'Administration tenu le jeudi 2 mars 2006

«Le Conseil nomme Monsieur Philippe Odin Administrateur-Délégué de la Société, chargé en particulier de la souscription des contrats de réassurance.»

Pour la Société

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Dirigeant Agréé

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030411/682/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

ROCALI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 2, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 54.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06146, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROCALI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(029784/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ROCALI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 2, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 54.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06147, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROCALI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(029785/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

VIALACTEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 13, rue Pierre Hentges.
R. C. Luxembourg B 110.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06152, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIALACTEA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(029794/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

EIKON INVEST III HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 82.133.

Le bilan de la société au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

(029802/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

EIKON INVEST III HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 82.133.

Le bilan de la société au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

(029804/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

56116

YANSENNE ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Lipperscheid, 14, An der Gruecht.
R. C. Luxembourg B 108.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06153, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YANSENNE ET FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(029796/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

EIKON INVEST VI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 92.738.

Le bilan de la société au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(029807/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

EIKON INVEST VI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 92.738.

Le bilan de la société au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(029810/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ENTREPRISE VALVASORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Alphonse Keyser.
R. C. Luxembourg B 102.883.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 avril 2006.

VALVASORI S.A.

Signature

(029850//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ENTREPRISE VALVASORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Alphonse Keyser.
R. C. Luxembourg B 102.883.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 avril 2006.

ENTREPRISE VALVASORI S.A.

Signature

(029855//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

56117

MAKVALOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.635.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAKVALOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(029809/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

NILO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.680.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NILO INVESTMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(029811/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

LARCHAMP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.483.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LARCHAMP S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(029814/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

**SCS SAAR.ConsultancyServices, GmbH NIEDERLASSUNG LUXEMBURG,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8055 Bertrange, 107, rue de Dippach.
H. R. Luxemburg B 115.303.

In Übereinstimmung und auf Basis des Artikels 160.2 des Gesetzes vom 10. August 1915 hat die SCS SAAR.ConsultancyServices, GmbH mit Sitz in Frankfurt/Deutschland - eingetragen in das Handelsregister B des Amtsgerichtes Frankfurt am Main mit der Nummer HRB 74297 - beschlossen, in Luxemburg eine Zweigniederlassung zu eröffnen. Die Zweigniederlassung soll unter folgender Bezeichnung und Firmenanschrift firmieren:

Bezeichnung

SCS SAAR.ConsultancyServices, GmbH NIEDERLASSUNG LUXEMBURG.

Firmenanschrift

107, rue de Dippach, L-8055 Bertrange.

Die Tätigkeit der Gesellschaft beruht auf dem Handel mit IT-Dienstleistungsprodukten, von Softwareprodukten und alle damit verbundenen Dienstleistungen. Als alleiniger Geschäftsführer und Vertreter der Zweigniederlassung ist Herr Ulrich Saar wohnhaft zu 107, rue de Dippach in L-8055 Bertrange bestellt.

Luxemburg, den 1. Januar 2005.

SCS SAAR.ConsultancyServices, GmbH

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01429. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031768//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

EURONESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 90.594.

L'an deux mille six, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée EURONESS S.A., avec siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 145 du 12 février 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.594.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 14 mars 2006, non encore publié.

La séance est ouverte à 16.15 heures, sous la présidence de Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Julia Bracco, employée privée, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Carine Butler, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par tes membres du bureau que les trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des trois cent dix (310) actions existantes.

2.- Echange des trois cent dix (310) actions par trois mille cent (3.100) nouvelles actions.

3.- Fixation de la valeur nominale des actions à dix euros (EUR 10,-).

4.- Pouvoir à conférer au Conseil d'Administration aux fins d'annuler les trois cent dix (310) anciennes actions et d'émettre trois mille cent (3.100) nouvelles actions.

5.- Modification afférente du premier alinéa sur le capital souscrit et du deuxième alinéa sur le capital autorisé de l'article 3 des statuts.

6.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des trois cent dix (310) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les trois cent dix (310) actions anciennes par trois mille cent (3.100) nouvelles actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale des actions à dix euros (EUR 10,-).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins d'annuler les trois cent dix (310) anciennes actions et d'émettre trois mille cent (3.100) nouvelles actions.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence le premier alinéa sur le capital souscrit et le deuxième alinéa sur le capital autorisé de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) représenté par dix mille et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Les autres alinéas de l'article trois restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Y. Schmit, J. Bracco, C. Bittler, B. Moutrier.

56119

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2006, vol. 916, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2006.

B. Moutrier.

(030815/272/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

EURONESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 90.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2006.

B. Moutrier.

(030816/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.298.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIVOLI INTERNATIONAL HOLDING S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(029817/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ESTALEX REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.551.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESTALEX REAL ESTATE S.A.

LOUV, S.à r.l.

Actionnaire

Signatures

(029820/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

CONCEPT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 42.322.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030053//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

CONCEPT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 42.322.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030054//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

INNOTECNIS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.447.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

Signature.

(030002//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

INNOTECNIS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.447.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

Signature.

(030003//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

INNOTECNIS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.447.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

Signature.

(030006//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SMAT'S, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 115.192.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1.- Monsieur Jean-Claude Pey, administrateur de sociétés, né le 15 mai 1948 à Marseille (F), demeurant au 10200 Prague 2 (République Tchèque), 8, Gorazdova,

en vertu d'une procuration datée du 16 mars 2006.

2.- Monsieur Jean-Jacques Negroni, administrateur de sociétés, né le 13 juin 1955 à Marseille (F), demeurant au 10200 Prague 2 (République Tchèque), 1991/8, Gorazdova,

en vertu d'une procuration datée du 15 mars 2006.

3.- Monsieur Stéphane Pey, assistant manager, né le 13 août 1976 à Marseille (F), demeurant au 13000 Prague 3 (République Tchèque), 59, Jeseniova,

en vertu d'une procuration datée du 14 mars 2006.

4.- Mademoiselle Marie-Thérèse Negroni, étudiante, née le 31 janvier 1985 à Marseille (F), demeurant au 10200 Prague 2 (République Tchèque), 1991/8, Gorazdova,

en vertu d'une procuration datée du 16 mars 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme luxembourgeoise qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}.- Dénomination sociale - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination SMAT'S.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Son transfert, peut être décidé en tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision du conseil d'administration, et en tout autre endroit en vertu d'une décision extraordinaire des Associés.

Le conseil d'administration peut établir des succursales ou bureaux aussi bien au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité à l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant dans les formes prescrites par la loi.

Titre II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Art. 6. Le capital social peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, de toutes les manières autorisées par la loi, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale délibérant aux conditions requises pour la modification des statuts.

Les nouvelles actions à souscrire en numéraire sont offertes par préférence aux actionnaires, proportionnellement à la partie de capital que représentent leurs actions. L'assemblée générale fixe le délai de l'exercice du droit de préférence. Elle confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs aux fins d'exécuter les décisions prises et de fixer les conditions de l'exercice du droit de préférence.

Toutefois, par dérogation à ce qui précède, l'Assemblée Générale peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire, et ceci dans le respect des dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Transmissions et indivisibilité des actions

1.1. Les cessions d'actions à titre gratuit ou onéreux au profit des ascendants, descendants ou conjoint d'un actionnaire, ainsi que les cessions entre actionnaires s'effectuent librement.

De même, est entièrement libre l'attribution d'actions au profit d'un ayant-droit quelconque à la suite d'un partage de succession ou d'une liquidation de communauté de biens entre époux.

Toutes autres transmissions d'actions, soit à titre gratuit, soit par voie d'apport ou par voie d'adjudication publique, volontaire ou forcée, et alors même que la cession ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, doivent pour devenir définitives, être autorisées par le Conseil d'Administration.

1.2. A cet effet, l'actionnaire cédant notifie la cession ou la mutation projetée à la société, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en indiquant les nom, prénom, adresse et nationalité du ou des cessionnaires proposés, le nombre d'actions dont la cession ou la mutation est envisagée, ainsi que le prix offert s'il s'agit d'une cession à titre onéreux, ou l'estimation du prix des actions en cas de donation.

Le Conseil d'administration doit statuer sur l'agrément sollicité et notifier sa décision au cédant par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les trois mois qui suivent la notification de la demande d'agrément. Le défaut de réponse dans ce délai équivaut à une notification d'agrément. La décision du conseil n'a pas à être motivée, et en cas de refus, elle ne peut donner lieu à aucune réclamation.

Si le ou les cessionnaires proposés sont agréés, le transfert est régularisé au profit du ou des cessionnaires proposés sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

1.3. En cas de refus d'agrément du ou des cessionnaires proposés, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus, pour faire connaître au conseil, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire, qu'il renonce à son projet.

Si le demandeur n'a pas renoncé expressément à son projet, dans les conditions prévues ci-dessus, le Conseil est tenu, dans le délai de quinze jours suivant sa décision, de notifier aux autres actionnaires, individuellement et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le nombre d'actions à céder ainsi que le prix proposé.

Les actionnaires disposent d'un délai de quinze jours pour se porter acquéreurs desdites actions.

En cas de demandes excédant le nombre d'actions offertes, il est procédé par le Conseil d'administration à une répartition des actions entre lesdits demandeurs proportionnellement à leur part dans le capital social et dans la limite de leurs demandes. Si les actionnaires laissent expirer les délais prévus pour les réponses sans user de leur droit de préemption ou si, après l'exercice de ce droit, il reste encore des actions disponibles, le conseil peut les proposer à un ou plusieurs acquéreurs de son choix.

1.4. A défaut d'accord, le prix des actions préemptées est déterminé par un expert désigné soit par les parties, soit à défaut d'accord entre elles par ordonnance du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg statuant comme juge des référés et sans recours possible. Nonobstant l'expertise, la procédure de préemption est poursuivie à la diligence du Conseil.

Les frais d'expertise seront supportés par moitié par l'actionnaire cédant, moitié par les acquéreurs des actions au prix fixé par l'expert.

Sauf accord contraire, le prix des actions préemptées est payable comptant.

Si le prix fixé par l'expert est inférieur au montant de la somme investie dans l'action, le droit de préemption tombera, et le cédant pourra alors vendre librement ses actions à un tiers si le prix offert par ce dernier est supérieur au prix de l'expertise.

1.5. Si, à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la notification du refus d'agrément, la totalité des actions n'a pas été rachetée, l'agrément sera considéré comme donné. Toutefois, ce délai de trois mois pourra être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

1.6. En cas d'augmentation de capital par émission d'actions de numéraire, la transmission des droits de souscription à quelque titre que ce soit, ne s'opère librement qu'au profit des personnes à l'égard desquelles la transmission des actions est elle-même libre aux termes du paragraphe 1.1. ci-dessus.

1.7. La transmission des droits d'attribution d'actions gratuites est soumise aux mêmes conditions que celle des droits de souscription.

2. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

3. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs actions anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

4. Quel que soit l'acquéreur des actions cédées, celui-ci s'oblige à rembourser en même temps au cédant les comptes éventuels de ce dernier.

Titre III.- Administration - Direction - Représentation

Art. 8. La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois administrateurs au moins, associés ou non, nommés pour six ans au plus par l'assemblée générale des actionnaires. Une personne morale peut être nommée administrateur; ils sont toujours rééligibles et révocables par l'assemblée générale.

Le mandat des administrateurs sortants non réélus cesse immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année au cours de laquelle il vient à expiration.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, il peut être pourvu provisoirement au remplacement dans les conditions prévues par la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur désigné dans les conditions ci-dessus n'est nommé que pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut élire un président parmi ses membres. Si tel n'est pas le cas, lors des réunions du Conseil d'administration, le président de la séance est désigné par les membres présents.

Art. 10. Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, de celui qui le remplace.

Il doit être convoqué chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, et chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

Les réunions se tiennent au siège social de la société.

Art. 11. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopie à un de ses collègues du conseil mandat pour le représenter à une réunion déterminée du conseil et y voter en ses lieu et place. Le délégué sera, dans ce cas, au point de vue du vote, réputé présent.

En cas d'urgence, le Conseil d'Administration peut adopter des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopie. Cette décision est documentée dans un seul écrit ou dans plusieurs écrits qui, réunis, font preuve de la décision.

Toute décision du conseil est prise à la simple majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Si dans une séance du conseil réunissant le quorum requis pour délibérer valablement, un ou plusieurs administrateurs s'abstiennent, les résolutions sont valablement prises à la majorité des autres membres présents ou représentés.

Art. 12. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Il en sera de même des décisions prises par écrit. Les mandats, ainsi que les avis et votes donnés par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopie, y sont annexés.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux administrateurs ou par les personnes déléguées à la gestion journalière.

Art. 13. L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe ou des jetons de présence ou leur accorder le remboursement forfaitaire de leurs frais de voyage ou autres à charge des frais généraux.

Le Conseil d'Administration est autorisé à accorder aux administrateurs chargés de fonctions ou missions spéciales des indemnités à prélever sur les frais généraux.

Art. 14. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Art. 15. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes, choisie(s) dans ou hors de son sein.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut confier la direction de l'ensemble, de telle partie ou de telle branche spéciale des affaires sociales à une ou plusieurs personnes ou à un comité dont il fixe la composition et les attributions.

Le Conseil d'Administration, ainsi que les délégués à la gestion journalière, dans le cadre de cette gestion, peuvent également conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix.

Art. 16. La société est représentée dans les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel, et en justice soit par deux administrateurs agissant conjointement, soit, dans les limites de la gestion journalière, par la ou les personnes déléguées à cette gestion agissant seules.

Elle est en outre valablement engagée par des mandataires spéciaux dans les limites de leur mandat.

Titre IV.- Assemblées générales

Art. 17. L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Ses décisions, prises conformément à la loi et aux présents statuts, sont obligatoires pour tous les actionnaires, même pour les absents et les dissidents.

Art. 18. L'Assemblée Générale des actionnaires de la société se réunit au moins une fois l'an, le troisième jeudi du mois de juin à neuf heures trente. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les Assemblées Générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, se tiennent au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les avis de convocation.

Les Assemblées générales, même l'Assemblée Générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger, chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Art. 19. Le Conseil d'Administration est en droit de convoquer l'Assemblée Générale. Il est obligé de la convoquer dans les cas et suivant les modalités prévus par la loi.

Art. 20. Les convocations pour toute Assemblée Générale sont faites conformément aux dispositions de la loi.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 21. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire, pourvu que celui-ci soit lui-même actionnaire.

Les copropriétaires, les usufruitiers et nus-propriétaires, les créanciers et débiteurs-gagistes doivent se faire représenter respectivement par une seule et même personne.

Art. 22. L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par un administrateur désigné par ses collègues et, en l'absence de tous les administrateurs, par la personne désignée par l'assemblée.

Le président désigne le secrétaire et l'assemblée choisit un scrutateur, actionnaire ou non. Ils forment ensemble le bureau.

Art. 23. L'Assemblée Générale ne peut délibérer que sur les points figurant à son ordre du jour.

Les décisions sont prises, quel que soit le nombre d'actions représentées à l'assemblée, à la majorité des voix.

Chaque action donne droit à une voix.

Lorsque l'Assemblée Générale est appelée à décider d'une modification des statuts, elle ne peut valablement délibérer que dans les conditions de quorum et de majorité prévus par la loi.

Art. 24. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration, par deux administrateurs ou par la ou les personnes mandatées à cet effet.

Titre V.- Comptes annuels - Affectation des résultats

Art. 25. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, le Conseil d'Administration dresse un inventaire et établit, conformément à la loi, les comptes annuels, qui comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Art. 26. Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'Assemblée Générale délibère sur les comptes annuels. Elle se prononce ensuite par un vote spécial sur la décharge des administrateurs.

Art. 27. Les comptes annuels, le rapport de gestion, ainsi que les autres documents prévus par la loi font l'objet des mesures de publicité légale.

Art. 28. Sur les bénéfices constatés par le bilan, après déduction des frais généraux et des amortissements jugés nécessaires, ainsi que de toutes les autres charges, il sera prélevé 5% pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus est à la disposition de l'assemblée qui peut l'utiliser pour la distribution d'un dividende, l'affectation à tous les comptes de réserve ou le report à nouveau.

Art. 29. Le paiement des dividendes se fait aux époques et aux endroits fixés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 30. En cas de dissolution de la société pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opère, conformément aux dispositions de la loi, par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération, s'il y a lieu. Elle conserve le pouvoir de modifier les statuts si les besoins de la liquidation le justifient.

La nomination des liquidateurs met fin aux pouvoirs des administrateurs.

Art. 31. Les liquidateurs peuvent, avec l'autorisation de l'Assemblée Générale, faire apport de l'avoir social à une ou plusieurs autres sociétés, nouvelles ou existantes, luxembourgeoises ou étrangères.

Art. 32. Après paiement de toutes dettes et charges de la société ou consignation faite pour leur paiement, le solde reviendra aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils possèdent.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 33. Pour tous les points non prévus dans les présents statuts, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, s'applique.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence exceptionnellement le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Claude Pey, prénommé, quarante-cinq actions.	45
2) Monsieur Jean-Jacques Negroni, prénommé, quarante-cinq actions	45
3) Monsieur Stéphane Pey, prénommé, cinq actions.	5
4) Mademoiselle Marie-Thérèse Negroni, prénommée, cinq actions.	5
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées entièrement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après délibération, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a.- Monsieur Jean-Claude Pey, administrateur de sociétés, né le 15 mai 1948 à Marseille (F), demeurant au 10200 Prague 2 (République Tchèque), 8, Gorazdova.

b.- Monsieur Jean-Jacques Negroni, administrateur de sociétés, né le 13 juin 1955 à Marseille (F), demeurant au 10200 Prague 2 (République Tchèque), 1991/8, Gorazdova.

c.- Monsieur Maurice Houssa, économiste, né le 25 avril 1959 à Luluabourg (Congo), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle de 2007.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des Messieurs Jean-Claude Pey et Jean-Jacques Negroni, préqualifiés.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme MAZARS, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 56.248.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin avec l'assemblée générale annuelle de 2007.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. Rochas, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 28 mars 2006, vol. 916, fol. 28, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2006.

B. Moutrier.

(030654/272/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

STORE WAMPACH WASSERBILLIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 65, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.796.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 mars 2006.

Signature.

(030027//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

MULTIPOINTS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.453.

RECTIFICATIF

Erratum à l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 mai 2005:
- Erratum à la publication au Mémorial C N° 915 du 20 septembre 2005, page 5;
- Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 10 mai 2005, référence LSO-BE01710.

Il y a lieu de lire:

Résolution

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1010 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030045/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

AMERAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 105.014.

Les comptes annuels au 28 février 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06884, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AMERAS S.A.

Signature

(030029/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

IXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 107.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06931, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(030034/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

DA DV FAMILY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 78.433.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06875, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

DA DV FAMILY HOLDING, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

(030038/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

DEXIA LUXPART, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.211.

Suite à la démission de Monsieur Frank N. Wagener en date du 26 janvier 2006 et à la cooptation de Monsieur Benoît Holzem en remplacement en date du 26 janvier 2006, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Marc-André Bechet, Managing Director, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;

Monsieur Luc Hernoux, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Benoît Holzem, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Philippe Jouard, Membre du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Daniel Kuffer, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Wim Vermeir, Global Head of Equity Management, DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, rue Royale, 180, B-1000 Bruxelles.

Pour DEXIA LUXPART, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030152/1126/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

UBM INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.996.

In the year two thousand and five, on the 22nd day of the month of December.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting by the sole associate of UBM INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 28th of February 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 859 of 9th October 2001.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary of 9th October 2003 published in the Mémorial number 692 of 6th July 2004.

The meeting was presided by Mr Jack Groesbeek, manager, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Mr Paul de Haan, accountant, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole associate represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all twenty million five hundred eleven thousand nine hundred twenty-three (20,511,923) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Amendment of the fiscal, year to commence on the 1st January of each year and to terminate on the 31st December of the following year; the current fiscal year which has started on 1st April 2005 shall terminate on 31st December 2005.

B. Consequential amendment of articles 12 and 13 of the Company's articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to amend the fiscal year of the Company to start from now on each year on 1st January and to end the following year on the 31st December.

The meeting decides that the fiscal year which started on 1st April 2005 will terminate on 31st December 2005.

Second resolution

As a result of the first resolution, the meeting resolved to amend article 12 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«The fiscal year of the Company begins on 1st January in each year and ends on 31st December of the subsequent year.»

Third resolution

As a result of the first resolution, the meeting resolved to amend article 13 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this amendment of the articles are estimated at Euro 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le 22^e jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de UBM INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), société établie et ayant son siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 février 1999 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 859 du 9 octobre 2001 (le «Mémorial»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 octobre 2003, publié au Mémorial numéro 692 du 6 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par M. Jack Groesbeek, gérant, demeurant à Luxembourg.

Il est désigné comme secrétaire et scrutateur M. Paul de Haan, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1) L'associé unique représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les vingt millions cinq cent onze mille neuf cent vingt-trois (20.511.923) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Modification de l'année sociale, afin de commencer le 1^{er} janvier de chaque année et de finir le 31 décembre de l'année suivante; l'année sociale actuelle qui a commencé le 1^{er} avril 2005 se terminera le 31 décembre 2005.

B. Modification conséquente des articles 12 et 13 des statuts de la Société.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'année sociale qui commence dorénavant chaque année le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année suivante.

L'assemblée décide que l'année sociale qui a commencé le 1^{er} avril 2005 finit le 31 décembre 2005.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée a pris la décision de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année suivante.»

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée a pris la décision de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Chaque année, la gérance établit les comptes au 31 décembre.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la société parce que résultant de la présente modification des statuts sont estimés à 2.000,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Groesbeek, P. De Haan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 151S, fol. 65, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

J. Elvinger.

(030827/211/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

UBM INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.996.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40879 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

J. Elvinger.

(030831/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

AGUA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 101.500.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(030081/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

DIDITA, DIMENSION DATA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 43.810.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 24 janvier 2006:

La démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Ulrich Max Mueller, Chief Executive Officer Europe, demeurant Parkstrasse, 53, D-52449 Baesweiler;
- Monsieur André Botha, Chief Operating Officer Europe, demeurant Tannenweg, 11, D-61476 Kronberg.

La nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Russel Edward Bolan, Chief Executive Officer Europe, demeurant Meadow Court, Whitmore Vale, Grays-hott, Hindhead, Surrey GU26 6JB;
- Monsieur Andrew David Coulsen, Chief Operating Officer Europe, demeurant Wilmcote, Green End Road, Radnage, High Wycombe, Bucks HP 14 4BZ;
- Monsieur Pierre Dumont, Managing Director Central Europe, demeurant rue du Moulin, 1, B-5081 La Bruyère; pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 janvier 2006 la décision suivante:

- Monsieur Russel Edward Bolan, Chief Executive Officer Europe, demeurant Meadow Court, Whitmore Vale, Grayshott, Hindhead, Surrey GU26 6JB, est nommé Président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2006.

Pour la société

WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030216/592/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

ETOILE D'OR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 82.629.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 27 janvier 2006

L'Assemblée Générale a décidé de révoquer le mandat du Commissaire, la société PENTLAND CORP., ayant son siège social au 8, Aquilino de la Guardia Street, PA - Panama City, avec effet au 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030225//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

JARIM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.558.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 12 juin 2000, qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée accepte:

1) la démission, à dater de ce jour, de:

- Madame Marie Paul Van Waelem,
 - Madame Marie Joseph Renders,
 - Madame Lydie Zenners-Manderscheid, de leur fonction d'administrateur,
- et de la SRE REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO04818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030069//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

56130

JURANMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg 109.913.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06870, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

JURANMAX S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signature

(030041/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

FORMICA LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 100.944.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06855 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

FORMICA LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.

L. Denys

Gérant B

(030044/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

FORMICA LUXEMBOURG SUBHOLDING I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 100.943.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06919, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

FORMICA LUXEMBOURG SUBHOLDING I, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant B

(030050/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BENELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.276.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 12 juin 2000, qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée accepte:

1) la démission, à dater de ce jour, de:

- Madame Marie Paul Van Waelem,
- Madame Marie Joseph Renders,
- FIDIGA S.A.,

de leur fonction d'administrateur,

et de la SRE REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO04821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030070//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

FORMICA LUXEMBOURG SUBHOLDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 100.938.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06922, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

FORMICA LUXEMBOURG SUBHOLDING II, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant B

(030051/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

CALLANDER MANAGERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 28.949.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04212, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

(030067/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SERIPHOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.459.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2001

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Norbert Werner, Millewee, 79 à L-8064 Bertrange, est venu à échéance et n'a pas été renouvelé.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Norbert Schmitz, avenue Pasteur, 3 à L-2311 Luxembourg, est venu à échéance et a été renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Eric Herremans, allée Scheffer, 39 à L-2520 Luxembourg, est venu à échéance et a été renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société SERIPHOS HOLDING S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030075/1023/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

AL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 81.935.

Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire par le conseil d'administration

En date du 14 décembre 2005, le Conseil d'administration de AL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Pierre Rochon de sa fonction d'administrateur avec effet au 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030110/1024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

IMMOBILIERE FELGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 17.432.

L'an deux mille six, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE FELGEN S.A., ayant son siège social à L-5366 Munsbach, Zone Industrielle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 17.432, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 mars 1980, publié au Mémorial C numéro 117 du 17 juin 1980, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 319 du 1^{er} septembre 1994,

et dont le capital social a été converti et augmenté à cent sept mille euros (107.000,- EUR), représenté par neuf cent soixante (960) actions sans désignation de valeur nominale, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 23 novembre 2001, dont un extrait du procès-verbal sous seing privé a été publié au Mémorial C numéro 478 du 26 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo Perrone, employé privé, demeurant à Obercorn.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures.
2) Modification afférente de l'article 13 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 26 mai 2006 à 10.00 heures.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article treize des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Perrone, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2006, vol. 536, fol. 16, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 2006.

J. Seckler.

(032380/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**IARCTC, INTERNATIONAL ASSOCIATION OF REGISTERED CERTIFIED
TOMATIS CONSULTANTS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Extrait des résolutions adoptées en date du 7 mai 2005 lors de l'Assemblée Générale de l'IARCTC

1) Remplacement de la phrase suivante de l'article 10:

Ces 11 premiers mandats seront valables jusqu'au 31 décembre 2004, et devront alors être renouvelés par période de 3 ans en respectant toutefois la clé de répartition suivante:

Remplacée par:

Ces 11 premiers mandats seront valables jusqu'à mai 2005, et devront alors être renouvelés par période de 4 ans en respectant toutefois la clé de répartition suivante:

2) Remplacement de la phrase suivante de l'article 10:

A la fin de la première période de trois ans, et afin de s'adapter à l'évolution du métier Tomatis et notamment au développement de l'IARCTC, le nombre de sièges au Conseil d'administration tel que prévu ci-dessus pourra être porté à 23, selon la clé de répartition suivante:

Remplacée par:

A la fin de chaque période de quatre ans, et afin de s'adapter à l'évolution du métier Tomatis et notamment au développement de l'IARCTC, le nombre de sièges au Conseil d'administration tel que prévu ci-dessus pourrait être porté à 23, selon la décision du conseil d'administration sujette à l'approbation par l'Assemblée Générale, selon la clé de répartition suivante:

3) Remplacement de la phrase suivante de l'article 12:

Leurs mandats sont limités à trois ans et sont renouvelables.

Remplacée par:

Leurs mandats sont limités à quatre ans et sont renouvelables.

4) Remplacement du mot «administrateur» par «Membre du Conseil d'Administration» dans l'Article 13.

L'article devra être alors lu comme suit:

Le conseil d'administration se réunit sur convocation écrite du président ou du secrétaire. Ils sont tenus de convoquer une réunion à la demande de deux membres du Conseil d'Administration, les requérants indiquent les questions qu'ils désirent voir inscrites à l'ordre du jour. Le conseil d'administration ne peut statuer que si la majorité des membres du conseil d'administration est présente ou représentée; ses décisions sont prises à la majorité des membres du conseil d'administration; s'il y a parité des voix, celle du président ou de son remplaçant est prédominante.

Les décisions concernant les questions qui touchent l'intérêt vital d'un des membres de l'association requièrent, pour être adoptées, l'unanimité des voix exprimées par les membres du conseil d'administration présents ou représentés. La qualification d'intérêt vital d'un point figurant à l'ordre du jour doit être dûment motivée par le requérant. Le recours abusif à cette mesure d'exception peut conduire à la révocation du membre du conseil d'administration.

En cas d'urgence, à apprécier par le président et le secrétaire, le président peut soumettre aux membres du conseil d'administration une proposition de résolution par voie de lettre circulaire. Dans ce cas, la majorité est déterminée par l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03308. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030227//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

ETOILE D'OR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 82.629.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BO00503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030122//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ETOILE D'OR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 82.629.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BO00503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030127//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

MARBAHIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 87.726.

In the year two thousand five, on the twenty-second day of December, at 11.30 a.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Miss Laetitia Ambrosi, employee in Luxembourg;

acting in her capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of MARBAHIA HOLDING S.A., a Luxembourg «société anonyme», joint stock company, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg section B number 87.726, incorporated pursuant to a deed of M^e Gerard Lecuit in Hesperange established on the 28th of May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1.230 of the 21st of August 2002, whose bylaws have been amended the last time pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, prenamed, on December 22, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of the authority conferred on her by decision of the Board of Directors, taken at its meeting dated December 13, 2005;

an extract of the minutes of the said meeting, signed *in varietur* by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme MARBAHIA HOLDING S.A., amounts currently to GBP 3,333,300.- (three million three hundred thirty-three thousand three hundred Great Britain Pounds), represented by 33,333 (thirty-three thousand three hundred thirty-three) shares with a par value of GBP 100.- (one hundred Great Britain Pounds) each, all fully paid up.

II.- That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at GBP 4,131,500.- (four million one hundred thirty-one thousand five hundred Great Britain Pounds), represented by 41,315 (forty-one thousand three hundred fifteen) shares with a par value of GBP 100.- (one hundred Great Britain Pounds) each and the Board of Directors has been authorized until December 22, 2010 to increase the capital of the company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting dated December 13, 2005 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of GBP 798,200.- (seven hundred ninety-eight thousand two hundred Great Britain Pounds) so as to raise the subscribed capital up to GBP 4,131,500.- (four million one hundred thirty-one thousand five hundred Great Britain Pounds), by the creation and issue of 7,982 (seven thousand nine hundred eighty-two) additional shares with a par value of GBP 100.- (one hundred Great Britain Pounds) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed the subscription of the total new shares by NEMWIL HOLDINGS GIBRALTAR LIMITED.

V.- That the 7,982 (seven thousand nine hundred eighty-two) new shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash in a banking account of the Company, so that the amount of GBP 798,200.- (seven hundred ninety-eight thousand two hundred Great Britain Pounds) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at GBP 4,131,500.- (four million one hundred thirty-one thousand five hundred Great Britain Pounds), represented by 41,315 (forty-one thousand three hundred fifteen) shares with a par value of GBP 100.- (one hundred Great Britain Pounds) each».

Fiscal assessment

For the purposes of the tax duty calculation, the contribution is valued at EUR 1,175,638.85 at the current European Central Bank currency rate fixed at GBP 0.67895 against EUR 1.-.

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately fourteen thousand Euro.

Prevailing language

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre à onze heures trente.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Laetitia Ambrosi, employée privée à Luxembourg (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme MARBAHIA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.726, constituée suivant acte de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange reçu le 28 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.230 du 21 août 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 22 décembre 2005 par acte de M^e Joseph Elvinger, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 13 décembre 2005;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme MARBAHIA HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à GBP 3.333.300,- (trois millions trois cent trente-trois mille trois cents livres sterling), représenté par trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) actions de GBP 100,- (cent livres sterling) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à GBP 4.131.500,- (quatre millions cent trente et un mille cinq cents livres sterling) représenté par 41.315 (quarante et un mille trois cent quinze) actions de GBP 100,- (cent livres sterling) chacune et le Conseil d'Administration a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 22 décembre 2010, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Conseil d'Administration, en sa réunion du 13 décembre 2005 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de GBP 798.200,- (sept cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents livres sterling), en vue de porter le capital social souscrit à un montant de GBP 4.131.500,- (quatre millions cent trente et un mille cinq cents livres sterling), par la création et l'émission de 7.982 (sept mille neuf cent quatre-vingt-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de GBP 100,- (cent livres sterling) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le Conseil d'Administration, conformément aux pouvoirs lui ayant été conférés par l'article 5 des statuts, a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, et accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles à émettre, par NEMWIL HOLDINGS GIBRALTAR LIMITED.

V.- Que les 7.982 (sept mille neuf cent quatre-vingt-deux) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MARBAHIA HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de GBP 798.200,- (sept cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents livres sterling) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à GBP 4.131.500,- (quatre millions cent trente et un mille cinq cents livres sterling), représenté par 41.315 (quarante et un mille trois cent quinze) actions d'une valeur nominale de GBP 100,- (cent livres sterling) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation pro fisco

Pour les besoins du calcul des droits par l'enregistrement, l'apport est évalué à EUR 1.175.638,85 au taux de change pratiqué par la Banque Centrale Européenne, actuellement fixé à GBP 0,67895 pour EUR 1,-.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatorze mille euros.

Version prépondérante

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Ambrosi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 151S, fol. 65, case 2. – Reçu 11.721 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.
(030832/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

J. Elvinger.

56136

MARBAHIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.726.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40867 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

J. Elvinger.

(030834/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

UNSWORTH & ASSOCIATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2017 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.
R. C. Luxembourg B 73.222.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

K.L. Ang.

(030082//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

E-WB GROUP, EAST-WEST BRIDGE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.063.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre 2005

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social, avec effet au 1^{er} décembre 2005, au 25A, boulevard Royal, Forum Royal, 2^e étage, L-2449 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030084//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

CADH PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 91.617.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

(030085/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

AL INVESTMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 81.936.

Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 14 décembre 2005, le Conseil d'Administration de AL INVESTMENTS a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Pierre Rochon de sa fonction d'administrateur avec effet au 14 décembre 2005,
 - de coopter Monsieur Eric Thivolet, CODEXPERT S.A., 92, route de Frontenex, CH-1208 Genève, en tant qu'administrateur de la Sicav avec effet au 14 décembre 2005, en remplacement de Monsieur Pierre Rochon, démissionnaire.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030109/1024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SCHMITT-SECURITY, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 115.308.

 —
 STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Stephan Schmitt, Privatbeamter, geboren in Trier (Deutschland), am 5. Februar 1978, wohnhaft in D-54340 Riol, Hauptstrasse 3.

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung SCHMITT-SECURITY, S.à r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Sicherheitsdienstleistungen (Security-Dienstleistungen) bei kulturellen Veranstaltungen jeder Art mit Ausnahme der Aktivitäten die unter die Bestimmungen des Gesetzes, vom 12. November 2002 (Mémorial A N° 131 vom 6 décembre 2002, Seite 3047bis 3050) über die Wach- und Schiessaktivitäten sowie Gebäude- und Objektschutz fallen.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Alle einhundert (100) Anteile wurden von Herrn Stephan Schmitt, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Geschäftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfall des einzigen Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Gesellschaftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Stephan Schmitt, vorbenannt, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Schmitt, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, vol. 152S, fol. 78, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31. März 2006.

P. Bettingen.

(032128/202/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

SYNTHESIS FUND ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 76.026.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 février 2006

En date du 13 février 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de réélire M. Charles-Henri Sabet, M. Thomas Steinmann et M. John F. Eardley en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006,
- de réélire KPMG AUDIT en qualité de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030116/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

56139

DISCOVERY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 28.991.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(030088/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

FINANCIERE DU CAZEAU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.483.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signature

(030089/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

FINCUBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.339.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.
Signatures

(030090/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

JURANMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg 109.913.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 27 mars 2006 de la société JURANMAX S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Election du nouvel Administrateur-Délégué pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Election du nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

EURAUDIT, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JURANMAX S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030232/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

TISHMAN SPEYER RENTIERS HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 115.328.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and six, on the third of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI SCOTS (AE II) L.P., a Limited Partnership organized under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, United Kingdom, registered with the Registrar of Limited Partnerships for Scotland under number 5627, represented by its General Partner, TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI (SCOTS GP) LIMITED, a company incorporated under the laws of United Kingdom, with its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for Scotland under number 294663,

here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy established on February 28, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may undertake, in Luxembourg and abroad, the financing of operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced *inter alia* but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TISHMAN SPEYER RENTIERS HOLDINGS II, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at sixty-three thousand Euro (EUR 63,000.-) represented by two thousand five hundred and twenty (2,520) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 13. In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 14. The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's/agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

Art. 15. The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI SCOTS (AE II) L.P., prenamed, declared to subscribe the two thousand five hundred and twenty (2,520) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of sixty-three thousand Euro (EUR 63,000.-).

The amount of sixty-three thousand Euro (EUR 63,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

Category A Managers:

- Mr Paul Anthony Galiano, Vice President and Treasurer, born on the 9th of March 1965 in New York (United States of America), residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;
- Miss Geraldine Copeland-Wright, Senior Director, European Counsel, born on March 25, 1971, in Leeds (United Kingdom), with professional address at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom;
- Mr Timothy Edward Bannon, Managing Director, born on January 7, 1972, in Evanston, Illinois (United States of America), with professional address at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom;
- Mr Burton Lehman, Vice President and Secretary, born on the 24th of November 1940 in New York (United States of America), residing at 1095, Park Avenue, Apartment 50, New York, NY 10128, United States of America;
- Mr Jerry I. Speyer, President and Chief Executive Officer, born on the 23rd of June 1940 in Wisconsin (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mrs Katherine Farley, Senior Managing Director, born on the 12th of October 1949 in New York (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Robert J. Speyer, Senior Managing Director and Assistant Secretary, born on the 11th of October 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on the 4th of September 1957 in Massachusetts (United States of America), residing at 66, Redcliffe Road, London SW10 9MQ, United Kingdom.

Category B Manager:

- Mr Marcel Stephany, Company Director, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the registered seat of the Company at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 3 mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI SCOTS (AE II) L.P., un Limited Partnership de droit écossais, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships for Scotland sous le numéro 5627, représentée par son General Partner, TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI (SCOTS GP) LIMITED, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies for Scotland sous le numéro 294663,

ici représentée par M. Fatah Boudjelida, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 28 février 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination TISHMAN SPEYER RENTIERS HOLDINGS II, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à soixante-trois mille euros (EUR 63.000,-) représenté par deux mille cinq cent vingt (2.520) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 14. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI (AE II) L.P., désigné ci-dessus, déclare souscrire aux deux mille cinq cent vingt (2.520) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de soixante-trois mille euros (EUR 63.000,-).

Un montant de soixante-trois mille euros (EUR 63.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérants de Catégorie A:

- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- Mlle Geraldine Copeland-Wright, Administrateur, Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni;
- M. Timothy Edward Bannon, Administrateur-délégué, né le 7 Janvier 1972 à Evanston, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni;
- M. Burton Lehman, Vice Président, né le 24 novembre 1940 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1095, Park Avenue, appartement 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Katherine Farley, Administrateur-délégué, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Robert J. Speyer, Administrateur-délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012-4435, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur-délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni.

Gérant de Catégorie B:

- M. Marcel Stephany, Administrateur, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 59, case 2. – Reçu 630 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

J. Elvinger.

(032275/211/353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

PROMERGY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 87.431.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(030157//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

HELIO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.991.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

(030092/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

HOLDING FINANCIERE MK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.910.

—
Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FMS SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(030100/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

MANCHESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 60.723.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(030105/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

MARITIME EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 86.669.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

(030106/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SOFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.305.

—
Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

(030118/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

56147

MONIC S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 17.386.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(030107/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

NAVARINO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 30.358.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(030108/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SOLID GRUND A.G., Société Anonyme.
Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 47.461.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

(030111//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

CALLANDER MANAGERS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 28.949.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mars 2006

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Conseil d'Administration:

- MM. John R. Whitmore, Président, résidant professionnellement au 7501 Wisconsin Avenue, Bethesda, Maryland 20814;
Pierre Ahlborn, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal;
Marc Cellier, résidant professionnellement au 45 Queen Anne Street, London, W1G 9JF Grande-Bretagne;
Robert Reckinger, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal;
Fernand Reiners, résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue;
Nico Thill, résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue;
Peter M. Welber, résidant professionnellement au 7501 Wisconsin Avenue, Bethesda, Maryland 20814.
Mme Catherine de Christen, résidant professionnellement à F-75008 Paris, 22, rue de Marignan.

Réviseur d'Entreprises

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 506, rue de Neudorf.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme
M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030354/007/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

FENTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 114.548.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2006 que:

1) M. Philip Tydén, résidant à C/Sauces n° 5 Urb. Monteluz, 18210 Peligros, Grenada, Espagne, a été nommé Gérant «A» de la Société pour une durée illimitée.

2) M. Fredrik Wikström, résidant à Paseo del Club Deportivo n° 2, casa 102, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Espagne, a été nommé Gérant «A» de la Société pour une durée illimitée.

3) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée Gérant «B» de la Société pour une durée illimitée.

Les résolutions mentionnées ci-dessus prennent effet au 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant B

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030229/683/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

ORCO APARTHOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 93.525.

Extrait de la résolution unique du Conseil d'Administration du 21 mars 2006

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer avec effet au 3 avril 2006 le siège social de la Société du 8, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030233//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

L.F.B. A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 45.495.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BN03111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(030113//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

TOURIMONTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 30.516.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(030123/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

PROCALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 27.958.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(030117/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ORCO HOTEL COLLECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 98.922.

Extrait de la résolution unique du Conseil d'Administration du 21 mars 2006

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer avec effet au 3 avril 2006 le siège social de la Société du 8, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Signature
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030234//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

BARCLAYS EURO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.581.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 février 2006

En date du 23 février 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Eugenio Yurrita, en qualité d'Administrateur, en date du 1^{er} octobre 2005;
- de renouveler les mandats de Monsieur Pascal Roche, Monsieur Alex Dyce, Monsieur Philippe Hoss, Monsieur Guillaume Touze et de Monsieur Geoff Towers en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030119/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

CARRIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.699.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 24 mars 2006 à 15.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A., Administrateurs et de V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes, pour un terme venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme
J. Quintus / K. Lozie
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030137/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

S.H.I., SOCIETE HOTELIERE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 115.370.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1 et sub 2 sont toutes deux ici représentées par:

Monsieur Fabien Rossingnol, juriste, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange,

en vertu de deux (2) procurations lui données à Bertrange, le 27 mars 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: SOCIETE HOTELIERE D'INVESTISSEMENTS S.A., en abrégé S.H.I. S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^e jeudi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société PROCEDIA, S.à r.l., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2. La société CRITERIA, S.à r.l., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
<hr style="width: 100%;"/>	
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164);
2. CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.199);
3. Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41, Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Bertrange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Rossignol, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2006, vol. 903, fol. 16, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(032970/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

SUJEDO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 26.145.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(030120/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

56153

TORM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.750.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(030121/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ASSET BACKED EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 95.590.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2006

En date du 28 février 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Harald Schüssler, Clive Mace Gilchrist, Scott Edel, Steven Andrew Blakey, Alfonso De Maqua et James Pope, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.
Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030125/1024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

TRADEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 70.007.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signature

(030126/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BCP GLOBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.571.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 8 février 2006

En date du 8 février 2006, le Conseil d'Administration de BCP GLOBAL SICAV a décidé:

- d'accepter, avec effet au 7 février 2006, la démission de Madame Isabel Maria Dos Santos Raposo, en qualité d'Administrateur et Administrateur-Délégué,
- d'accepter la cooptation de Monsieur Pedro Casquinho Monteiro, MILLENIUM BCP GESTÃO DE FUNDOS DE INVESTIMENTO S.A., avenue José Malhoa, Lote 1686-7º, P-1070-157 Lisbonne, en qualité d'Administrateur, en date du 7 février 2006, en remplacement de Madame Isabel Maria Dos Santos Raposo, démissionnaire.

Luxembourg, le 9 février 2006.
Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030132/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

**WP LUXCO III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 17,762,500.-.**

Registered office: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 87.399.

In the year two thousand six, on the twenty-first of March.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WP LUXCO II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under Luxembourg Law, established and having its registered office at 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 87.398,

duly represented by Ms Ute Bräuer, Maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith,

being the sole shareholder of WP LUXCO III, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 87.399, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner, on 15 May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 27 July 2002, number 1138.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx, prenamed, on the 14 June 2005, published in the Mémorial C number 1141 of November 3, 2005.

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberated upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of seventeen million seven hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 17,762,500.-) represented by one hundred seventy-seven thousand six hundred twenty-five (177,625) shares of one hundred Euro (EUR 100.-), each by payment in cash of seven million two hundred ninety-four thousand five hundred Euro (EUR 7,294,500.-) up to twenty-five million fifty-seven thousand Euro (EUR 25,057,000.-) by the issue of seventy-two thousand nine hundred forty-five (72,945) shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follow:

«**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at twenty-five million fifty-seven thousand Euro (EUR 25,057,000.-) represented by two hundred fifty thousand five hundred seventy (250,570) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company from its present amount of seventeen million seven hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 17,762,500.-) represented by one hundred seventy-seven thousand six hundred twenty-five (177,625) shares of one hundred Euro (EUR 100.-), each by payment in cash of seven million two hundred ninety-four thousand five hundred Euro (EUR 7,294,500.-) up to twenty-five million fifty-seven thousand Euro (EUR 25,057,000.-) by the issue of seventy-two thousand nine hundred forty-five (72,945) shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the shares are entirely subscribed by the sole shareholder WP LUXCO II, S.à r.l., represented as aforementioned.

All the issued shares are fully paid up by the same prenamed subscriber by a contribution in cash so that the amount of seven million two hundred ninety-four thousand five hundred Euro (EUR 7,294,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolution, Article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at twenty-five million fifty-seven thousand Euro (EUR 25,057,000.-) represented by two hundred fifty thousand five hundred seventy (250,570) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 77,200.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WP LUXCO II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 87.398, ici représentée par Madame Ute Bräuer, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration, laquelle procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant la seule associée de WP LUXCO III, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 87.399, constituée suivant acte notarié du notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 15 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 juillet 2002, numéro 1138. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Henri Hellinckx, prénommé, en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial C, numéro 1141 du 3 novembre 2005.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions sept cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 17.762.500,-) représenté par cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq (177.625) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune par paiement en numéraire de sept millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents euros (EUR 7.294.500,-), à vingt-cinq millions cinquante-sept mille euros (EUR 25.057.000,-) par l'émission de soixante-douze mille neuf cent quarante-cinq (72.945) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq millions cinquante-sept mille euros (EUR 25.057.000,-) représenté par deux cent cinquante mille cinq cent soixante-dix (250.570) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions sept cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 17.762.500,-) représenté par cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq (177.625) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune par paiement en numéraire de sept millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents euros (EUR 7.294.500,-), à vingt-cinq millions cinquante-sept mille euros (EUR 25.057.000,-) par l'émission de soixante-douze mille neuf cent quarante-cinq (72.945) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Toutes les parts sociales nouvelles sont intégralement souscrites par la seule associée WP LUXCO II, S.à r.l., représentée comme mentionnée ci-avant.

Toutes les parts sociales ainsi émises ont été entièrement libérées par le même souscripteur susnommé par un apport en numéraire, de sorte que la somme de sept millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents euros (EUR 7.294.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article six (6) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq millions cinquante-sept mille euros (EUR 25.057.000,-) représenté par deux cent cinquante mille cinq cent soixante-dix (250.570) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 77.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 mars 2006, vol. 436, fol. 2, case 6. – Reçu 72.945 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2006.

H. Hellinckx.

(032152/242/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

WP LUXCO III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 87.399.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 avril 2006.

H. Hellinckx.

(032154/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

VARIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 50.989.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030131/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

DJE INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 90.412.

Im Jahre zweitausendsechs, den vierundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft DJE INVESTMENT S.A., mit Sitz in Luxemburg-Strassen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 90.412, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft DJE INVESTMENT S.A. wurde gegründet gemäß Urkunde des Notars Frank Baden vom 19. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 76 vom 24. Januar 2003. Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 22. November 2004, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 153 vom 19. Februar 2005.

Die Versammlung wird um 11.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Julien Zimmer, Vorsitzender des Verwaltungsrates der DJE INVESTMENT S.A., wohnhaft in Bissen, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Michael Marx, Bankangestellter, wohnhaft in Munsbach.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Petra Eßer, Bankangestellte, wohnhaft in Trier.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Abänderung von Artikel 9 der Satzung der DJE INVESTMENT S.A.
2. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter und den Versammlungsvorstand gezeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden. Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls beigefügt.

III. Da das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, waren keine Einladungen zu gegenwärtiger Versammlung notwendig.

IV. Gegenwärtige Versammlung, in welcher das gesamte Aktienkapital vertreten ist, ist somit regelrecht zusammengesetzt und ist befugt, über vorstehende Tagesordnung zu beschließen.

Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender Beschluss gefasst:

Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 9 der Satzung der Gesellschaft wie folgt neuzufassen:

«**Art. 9.** Der Verwaltungsrat hat die Befugnisse, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich erscheinen. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der Gesellschaft, soweit sie nicht nach dem Gesetz oder nach dieser Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann einen Vorsitzenden bestimmen. In Abwesenheit des Vorsitzenden wird der Vorsitz einem stellvertretenden Vorsitzenden oder einem anderen Verwaltungsratsmitglied übertragen. Der Verwaltungsrat gibt sich eine Geschäftsordnung.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, das dazu durch Brief, Telegramm, Telekopie oder Fernschreiben bevollmächtigt wurde. Die Verwaltungsratsmitglieder können einstimmig Beschlüsse im Umlaufverfahren fassen. In diesem Falle sind die von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschriebenen

Beschlüsse gleichermaßen gültig und vollzugsfähig wie solche, die während einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Verwaltungsrates gefaßt wurden. Diese Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Kopien desselben Dokumentes gemacht werden und können mittels Brief, Telegramm, Telekopie oder Fernschreiben eingeholt werden.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle einer Stimmgleichheit ist die Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden ausschlaggebend.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats vertreten.

Der Verwaltungsrat kann einzelne Verwaltungsratsmitglieder oder Dritte mit der täglichen Geschäftsführung beauftragen. Die Übertragung auf einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats bedarf der Zustimmung der Generalversammlung.

Überträgt der Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung auf Dritte, so können diese die Gesellschaft wie folgt vertreten:

- Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt dieser die Gesellschaft zusammen mit einem Verwaltungsratsmitglied.
- Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer oder durch einen Geschäftsführer in Gemeinschaft mit einem Verwaltungsratsmitglied oder einem Bevollmächtigten vertreten.

Der Verwaltungsrat kann einzelnen oder mehreren Geschäftsführern Einzelvertretungsbefugnis erteilen.

Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so hat die Geschäftsführung eine Geschäftsordnung zu erarbeiten und diese dem Verwaltungsrat zur Kenntnis zu geben.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Zimmer, M. Marx, P. Eßer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 mars 2006, vol. 436, fol. 5, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 31. März 2006.

H. Hellinckx.

(032155/242/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

DJE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 90.412.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 avril 2006.

H. Hellinckx.

(032156/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

GREI - GENERAL REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 90.261.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 mars 2006 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A., pour une nouvelle période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Luxembourg pour une nouvelle période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Extrait sincère et conforme

GREI - GENERAL REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030150/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

56158

BC HOTELS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 72.917.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BC HOTELS (U.S.), LLC, (ci-après désigné «l'Associé Unique»), a limited liability company constituée sous la loi de Delaware, USA, dont le siège social est au 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808, immatriculée au Registre de Delaware sous le numéro 3128326 (et dont le principal établissement est au 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States),

représentée aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en date du 21 décembre 2005, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé unique, dûment représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Exposé

1. BC HOTELS (LUX), S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.917, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, Notaire résidant alors à Hesperange, en date du 23 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le N° 94 en date du 27 janvier 2000 (ci-après désignée «la Société»);

2. le capital de la société s'élève actuellement à EUR 12.400 (douze mille quatre cents euros), représenté par 496 (quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société pour les avoir souscrites à la constitution de la Société.

4. L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social ainsi que mettre en liquidation volontaire la Société et a donné tous pouvoirs à son mandataire à l'effet de prendre, en son nom, toutes décisions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg;
- Décision de mise en liquidation de la Société;
- Nomination de COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social, 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs, qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit:

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Ceci exposé, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes conformément aux dispositions des articles 14 et 18 des statuts et des articles 142 et 202-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

*Résolutions**Première résolution*

L'Associé unique décide de transférer le siège social actuellement sis 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «Société en liquidation».

Troisième résolution

L'Associé unique nomme, en qualité de liquidateur:

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540;

A qui il confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire ci-dessus désigné a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

BC HOTELS (U.S.), LLC, a limited liability company organised under the law of Delaware, USA, and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808 inscribed in the Register of Delaware under the number 3128326 (and having its offices and place of business at 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States),

Here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium) by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on the 21st December 2005, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Sole Shareholder, duly represented by Mr Janssen as said above, declared and requested the notary to enact that is following:

Preamble

1. BC HOTELS (LUX), S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 72.917, has been incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, dated 23th November 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 94 dated 27th January 2000 (the «Company»);

2. The subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 12,400 (twelve thousand and four hundred Euro), represented by 496 (four hundred ninety-six) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five) each, fully paid up.

3. The Sole Shareholder holds all shares of the Company for having them subscribed to the formation of the Company.

4. The sole Shareholder has decided to transfer the registered office and to put into liquidation the Company and has given all powers to its proxy to take in his name all decisions about the following agenda:

- To transfer the registered office of the Company from its current address to 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg;

- To resolve to put the Company into liquidation;

- To appoint COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.530 and having its registered office 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of

mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

That explained, the sole Shareholder has taken the following resolutions in accordance with the provisions of articles 14 and 18 of the articles of association and of articles 142 and 202-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915:

Resolutions

First resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from its current address (12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg) to 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Second resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the Law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention «in liquidation».

Third resolution

The General Meeting appoints as liquidator:

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540, and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the persons appearing, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is followed by a English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 85, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

J. Elvinger.

(032237/211/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.
